

## LE MONETIER LES BAINS

### COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL SEANCE DU MERCREDI 25 JANVIER 2017 à 18 heures 30

DATE DE LA CONVOCATION : 20 janvier 2017

#### Présents :

Anne-Marie FORGEOUX, maire

Roger GUGLIELMETTI – Catherine REBATEL – Carole CISSE (à partir de la 2ème délibération) – Christophe MARTIN, adjoints

Edmond CADET – Alain BOITTE - Bruno BOUCHARD – Margot MERLE –

Aurélien VINCENT – Gilles du CHAFFAUT - Patrick LESPINASSE

#### Procurations :

Aurélie BERNARD à Margot MERLE

Charlotte LANDRE à Roger GUGLIELMETTI

Bernadette TELMON à Anne-Marie FORGEOUX

Secrétaire de séance : Bruno BOUCHARD

\*\*\*\*\*

La séance est ouverte à 18 h 30, sous la présidence d'Anne-Marie FORGEOUX, maire.

Madame le Maire informe l'assemblée du retrait des délibérations n°5, et 8 non notifiée par la Communauté de Communes du Briançonnais, et de rajouter deux délibérations à l'ordre du jour :

- Marché pour la restauration de l'église des Guibertès
- SPL Eau : intégration de la Communauté de Communes du Briançonnais au capital

**Approuvé à l'unanimité**

#### 1°/ Délibération n°001/2017 – Marché des Assurances

Le Conseil Municipal informe que suite à échéance du marché des assurances, un appel d'offres a été lancé, et la commission d'Appel d'Offres propose d'approuver les offres des cabinets les mieux disants.

**Approuvé à l'unanimité**

#### 2°/ Délibération n°002/2017 – Attribution du marché Cantine scolaire, Repas individuels et Portage à domicile

Le Conseil Municipal, suite à échéance du marché de restauration, et après appel d'offres, décide d'attribuer au mieux disant le marché de la fourniture et livraison des repas de la cantine, repas individuels et portage à domicile pour une durée d'UNE année, renouvelable deux fois.

**Approuvé à l'unanimité**

#### 3°/ Délibération n°003/2017 – Participation au budget du SIEpB – année 2017

Le Conseil Municipal, afin du le Syndicat Intercommunal d'Eclairage public du Briançonnais, puisse continuer d'assurer l'entretien de l'éclairage public, décide de participer, à hauteur de 13 640.51 €, au budget du SIEpB pour l'année 2017.

**Approuvé à l'unanimité**

*Les interventions seront regroupées afin de maîtriser le budget.  
Une réflexion sur le choix des zones éclairées, en vue de réaliser des économies, devra être menée.*

4°/ Délibération n°004/2017 – Vente de la parcelle B1236 – hameau du Lauzet

Le Conseil Municipal approuve la vente de la parcelle cadastrée B 1236, d'une superficie de 44m<sup>2</sup>, à la copropriété l'Ecrin du Lauzet, afin de régulariser l'emprise d'un escalier d'accès, au prix de 150 €/m<sup>2</sup>.

**Approuvé à l'unanimité**

5°/ Délibération n°005/2017 – Modification du tableau des effectifs

Le Conseil Municipal, suite aux saisines du Comité Technique du 16 janvier 2017 propose les changements suivants :

*FILIERE ADMINISTRATIVE*

-création d'un poste d'Adjoint administration principal de 2<sup>ème</sup> classe, suite au tableau annuel 2016

*FILIERE POLICE*

-suppression d'un poste de Garde Champêtre chef principal

-création d'un poste de Gardien de police

-suppression d'un poste de Brigadier de police

**Approuvé à l'unanimité**

6°/ Délibération n°006/2017 – Adhésion à l'association des Communes Pastorales PACA

Le Conseil Municipal approuve les statuts de l'association des Communes Pastorales PACA dont les objectifs sont en tous points en concordance avec ceux de la commune en matière de pastoralisme et d'entretien du territoire communal. Il accepte le principe de l'adhésion à l'association à hauteur de 50 € pour l'année 2017.

Le Conseil Municipal désigne :

Alain BOITTE comme délégué

Bernadette TELMON comme déléguée suppléante

pour représenter la Commune auprès de l'association.

**Approuvé à l'unanimité**

7°/ Délibération n°007/2017 – PLU Intercommunal : opposition au transfert automatique à la Communauté de Communes du Briançonnais

Le Conseil Municipal refuse le transfert automatique de la compétence «Plan Local d'Urbanisme» à la Communauté de Communes du Briançonnais, considérant les enjeux de la maîtrise du Plan Local d'Urbanisme.

**Approuvé par 13 voix POUR et 2 ABSTENTIONS** (G. du CHAFFAUT et P. LESPINASSE)

*Christophe MARTIN insiste sur la nécessité de préserver l'identité du village, protégée par les élus de la commune depuis de nombreuses années.*

*Gilles du CHAFFAUT indique qu'ils s'abstiendront en raison de la formulation de la délibération.*

8°/ Délibération n°008/2017 – Restauration de l'église des Guibertès : mission de diagnostic des besoins et demande de subvention

Le Conseil Municipal, suite à la proposition de la commission des marchés, attribue le marché, pour un diagnostic précis, technique et patrimonial, à l'entreprise SYLVESTRE GARAN, pour un montant HT de 37 300 € + une phase d'étude de

prestation supplémentaire de 2 250 € HT. Le Conseil Municipal autorise Madame le Maire à déposer un dossier de demande de subvention auprès de la DRAC.

**Approuvé à l'unanimité**

9<sup>e</sup>/ Délibération n°009/2017 – SPL Eau Services Haute Durance : intégration de la Communauté de Communes du Briançonnais au capital

Le Conseil Municipal approuve l'entrée de la Communauté de Communes du Briançonnais au capital de la SPL, l'augmentation du capital, ainsi que la nouvelle répartition suivante :

*Le Monétier les Bains	6 actions – 1 administrateur
*Puy St André	6 actions – 1 administrateur
*Com.Com.Briançonnais	6 actions – 1 administrateur
*Villard St Pancrace	12 actions – 2 administrateurs
*Briançon	90 actions – 9 administrateurs

ainsi que l'achat d'une action supplémentaire pour un montant de 370 €, correspondant au maintien de sa représentation au sein du conseil d'administration.

**Approuvé à l'unanimité**

**INFO**

*Madame le Maire indique que l'ensemble des promesses de vente des sept parcelles du lotissement Les Sables ont été signées avant le 31 décembre 2016.*

*Sur la pico-centrale, la turbine a été livrée et est en cours d'installation.*

*SIVM → la piste du Colombier est en préparation dans l'attente de chutes de neige permettant son ouverture.*

*Les militaires de l'armée anglaise sont extrêmement satisfaits de leur séjour durant lequel ils ont pu profiter de la piste de biathlon et d'un enneigement très satisfaisant pour le ski alpin.*

*C'est une très bonne image de notre station qui a été renvoyée.*

La séance est levée à 19 heures 45

Roger GUGLIELMETTI  
1er Adjoint

Pour le Maire empêché

A handwritten signature in black ink is written over a blue circular official stamp. The stamp contains the text 'MAIRIE DE MONÉTIER LES BAINS' around the top edge and '(Hautes-Alpes)' at the bottom. In the center of the stamp is a coat of arms featuring a figure on horseback. The signature is a long, sweeping line that starts from the left and ends near the stamp.